

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue /
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue /
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead /
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

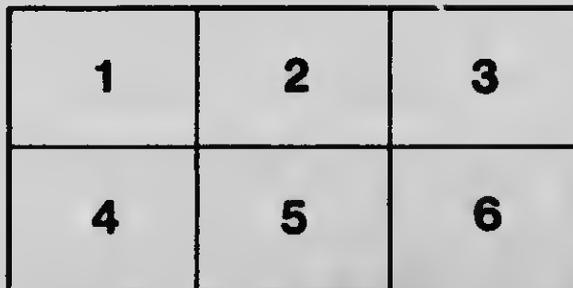
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

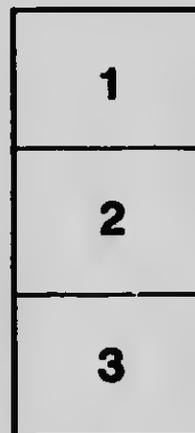
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon la cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

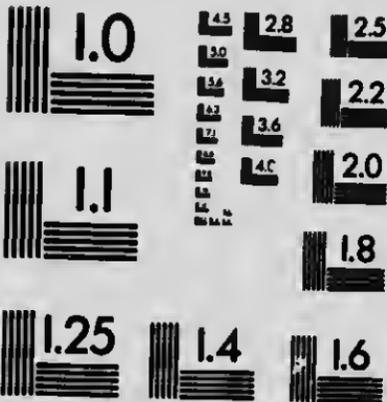
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1853 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



APT 24

**LE FONDATEUR DES RELIGIEUSES
DE L'ASSOMPTION**

(De la *Revue Canadienne*, décembre 1911)

PAR

F. L.-DESAULNIERS

Avocat et ancien député fédéral



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, Imprimeurs-éditeurs

419 et 421, rue Saint-Paul

1911

SECRET

701 G

LE FONDATEUR DES RELIGIEUSES

DE L'ASSOMPTION

(De la *Revue Canadienne*, décembre 1911)

PAR

F. L.-DESAULNIERS

Avocat et ancien député fédéral



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, imprimeurs-éditeurs

419 et 421, rue Saint-Paul

1911

BX4492

D48

1911

0
0
0
0
0
0

INTRODUCTION

Le présent opuscule est la reproduction fidèle d'un article publié dans la *Revue Canadienne*, livraison du mois de décembre 1911.

Est-ce bien M. le curé Jean Harper, de Saint-Grégoire, ou son vicaire, M. l'abbé Calixte Marquis, qui doit être considéré comme le véritable fondateur des Soeurs de l'Assomption ? Je crois avoir donné une réponse concluante à cette question.

Depuis quelques années la rumeur circulait, que parmi les précieuses archives historiques du Séminaire de Nicolet, se trouvait un dossier renfermant l'historique de l'Institut de l'Assomption. J'ai pu voir ce dossier, le consulter soigneusement, et l'article reproduit est le fruit de ces recherches, rien de plus.

Admirateur des vertus et des belles qualités de feu l'abbé Harper ; par contre, très peu disposé à exalter l'esprit combatif de

feu Mgr Marquis, il m'aurait été agréable de pouvoir décerner le titre de fondateur au premier. C'est tout le contraire qui en est résulté et, comme dit la chanson :

Visa le noir tua le blanc !

Lorsque le calme aura été entièrement fait sur les multiples questions brûlantes auxquelles Mgr Marquis a pris une part si active, il n'y aura qu'une voix pour décerner le titre de fondateur des Soeurs de l'Assomption à feu Monseigneur Marquis.



Le Fondateur des Sœurs de l'Assomption

L'INSTITUT des Sœurs de l'Assomption de Nicolet ne compte encore que cinquante-huit ans d'existence, et déjà il se classe parmi les meilleurs. Il est donc intéressant pour l'histoire de bien déterminer quel a été le véritable fondateur de cette méritante institution. La question a déjà été débattue. En 1905, une polémique s'éleva dans les journaux et les revues à ce sujet. D'aucuns ont soutenu que le titre de fondateur revenait à M. l'abbé Jean Harper, en son vivant curé de Saint-Grégoire, où l'Institut prit naissance en 1853. D'autres, plus nombreux, ont prétendu que l'honneur et le titre appartenaient plutôt à feu Mgr Marquis, simple vicaire en 1853 de M. le curé Harper. La polémique paraissait devoir se prolonger

indéfiniment, quand Mgr Suzor, de Nicolet, et Mgr Têtu, de Québec, semblèrent la clôre pour jamais, en établissant les droits de l'abbé, plus tard Mgr Marquis.

Mais voilà qu'en ces derniers temps, le nom de M. Harper a été remis en évidence. Lors des fêtes de l'inauguration de l'École Normale de Nicolet, chez les Soeurs de l'Assomption elles-mêmes, on a représenté une pièce dramatique, où il est pour le moins fortement insinué que M. Jean Harper est bien le fondateur de l'Institut de l'Assomption. De plus, les jeunes filles des couvents du diocèse de Nicolet ont entre les mains un ouvrage intitulé *Recueil sur diverses matières* — composé par les Soeurs de la Providence de Montréal — où se lit, à la page 151, cette affirmation, qui nous paraît plutôt étrange : “ 22. — Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge: Congrégation fondée à Nicolet, en 1853, par M. l'abbé Harper ”. Et, ce qui est encore plus significatif, le *Recueil* est enseigné par les Soeurs de l'Assomption elles-

mêmes dans leurs couvents, au moins dans celui de Louiseville (Maskinongé).

Nous voudrions dire respectueusement qu'il y a là une erreur de fait. Et d'abord, l'Institut n'a pas été fondé à Nicolet mais bien à Saint-Grégoire. Ensuite, nous allons essayer de le démontrer d'une façon concluante une bonne fois, ce n'est pas M. le curé Harper, d'ailleurs un homme de réels mérites, qui a fondé l'Institut de l'Assomption, c'est M. le vicaire Calixte Marquis, qui devint plus tard Mgr Marquis et mourut ancien curé de Saint-Célestin.

* * *

Il serait fastidieux de répéter ici tout ce qui s'est déjà dit ou écrit en faveur de M. Harper ou de Mgr Marquis. Quelques notes auront pourtant leur intérêt pour bien fixer le point en litige. Nous avons soutenu nous-même en 1905, dans les colonnes de *La Presse* de Montréal, les droits de Mgr Marquis à ce titre de fondateur. De

nouvelles recherches faites et de nouveaux témoins entendus n'ont pu que nous affermir dans nos convictions d'il y a six ans. Pour nous, la question est aussi claire que l'existence du soleil en plein midi. Mgr Marquis a seul droit au titre de fondateur des Soeurs de l'Assomption de Nicolet.

Le vénérable curé de Saint-Grégoire, M. Harper, a bien tenté d'établir dans son village une maison des Soeurs de Notre-Dame de Montréal, mais ses tentatives ont échoué. C'est là un point d'histoire locale parfaitement constaté et admis de tous. Il est inutile d'y insister. Or, c'est justement après cet échec de son curé que le vicaire, M. Marquis, essaya de fonder une nouvelle communauté. Le bon curé Harper en éprouva d'abord quelque répugnance. Et c'était assez naturel, non à cause peut-être de son insuccès premier, mais à cause des difficultés de l'entreprise. Mais il ne refusa pas son concours au modeste et actif vicaire. Plus tard, il se réjouit franchement des succès de l'oeuvre.

Vent-on des preuves ? Mgr Cooke, évêque de Trois-Rivières,

dans le mandement d'érection des Soeurs de l'Assomption, écrit textuellement: " qu'après mûr examen, il s'est convaincu que les dites Soeurs se sont formées par les soins de Messire Calixte Marquis, prêtre, curé de Saint-Célestin, à la connaissance et à la pratique des devoirs de la vie religieuse ". Mgr Cooke, notons-le, était alors, comme évêque de Trois-Rivières, l'ordinaire, c'est-à-dire l'évêque diocésain, du territoire nicolétain. Et la pièce que nous venons de citer est parfaitement authentique. C'est déjà quelque chose !

Un autre document très précieux nous paraît être la lettre suivante, que nous recevions, en mars 1905, du regretté M. l'abbé A. Narcisse Bellemarre, qui fut pendant plus d'un demi-siècle l'une des gloires du vieux séminaire de Nicolet.

Nicolet, 1er mars 1905.

Chez Monsieur,

Malgré ma répugnance à m'occuper de la discussion actuelle à propos du fondateur de l'Institut des Soeurs de l'Assomption, je vous déclare que

ma conviction est que le fondateur des Soeurs de l'Assomption est bien Mgr Marquis. Je ne nie pas que M. Harper se soit occupé, jusqu'à un certain point, de cette fondation ; mais, en réalité, ce n'est pas lui qui l'a faite. Quant aux faits que je vous ai cités (1), je les ai appris dans les conversations avec les prêtres du voisinage, et je n'ai jamais douté de leur vérité. Que dans les commencements, M. Harper ne crût pas à la possibilité de fonder une communauté de religieuses, qu'il ait cherché à dissuader Mgr Marquis de tenter ce projet, ce sont des faits que j'ai toujours eus. Je crois avoir répondu suffisamment à votre lettre. Croyez-moi toujours, cher Monsieur, votre tout dévoué.

A.-N. BELLEMARE, ptre.

(1) Les faits cités sont que M. Harper avait échoué dans ses tentatives pour obtenir au couvent de Saint-Grégoire des Dames de la Congrégation de Montréal, la paroisse d'Yamachiche et celle de Sainte-Anne-de-la-Pérade ayant réussi à obtenir ces Dames avant M. Harper ; puis les démarches nombreuses et infatigables de l'abbé Marquis pour fonder une communauté de marquises, comme l'appelait Mgr Turegon, évêque de Québec. — F. L.-D.

Nous nous contenterons d'ajouter que la droiture et la sûreté de jugement du vénérable abbé Bellemare, bien connues de tous les Nicolétains, donnent à son opinion une très haute valeur. D'ailleurs, n'oublions pas qu'à la date de la fondation qui nous occupe, en 1853, le jeune Narcisse Bellemare était déjà prêtre depuis trois ans. Il a dû parler en connaissance de cause.

En 1905, au moment des polémiques dont nous avons parlé, plusieurs des intéressés paraissaient regretter que les Soeurs de l'Assomption elles-mêmes n'intervinssent pas dans le débat. On comprenait leur réserve. Mais enfin qui pouvait mieux que les filles elles-mêmes reconnaître le père de l'oeuvre? Cette *reconnaissance* existe ! Ce n'est pas une fois, mais dix fois, mais vingt fois au moins, que les Soeurs de l'Assomption ont *reconnu* Mgr Marquis comme leur fondateur et leur père en Dieu.

Le 14 octobre 1866, presque dès les débuts de l'oeuvre, à l'oc

casion de la Saint-Calixte, fête patronale de M. l'abbé Marquis, les bonnes Soeurs écrivaient au curé de Saint-Célestin :

Révérénd Monsieur — La reconnaissance permet à vos filles respectueuses, aux Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, de vous témoigner en ce jour la vive gratitude qui sans cesse les anime envers leur vénéré fondateur... Les Soeurs de l'Assomption. — Saint-Grégoire, 14 octobre 1866.

Deux ans plus tard, le 13 octobre 1868, les mêmes Soeurs voient arriver " avec le plus grand bonheur, le jour de la fête de leur digne et vénéré fondateur ". Et de même en 1867, en 1869... elles appellent M. l'abbé Marquis " leur digne et vénéré fondateur ", " leur généreux bienfaiteur ", " leur bien-aimé père"... et elles signent : " Les Soeurs de l'Assomption ".

En 1870, le 20 août, Soeur Sainte-Philomène, écrivant au nom de toute sa communauté à M. Marquis, au lendemain de son élection comme supérieure, lui mande de Saint-Grégoire ce qui suit :

La communauté vient de me choisir, tout incapable que je suis, pour la gouverner. Je me recommande à vos ferventes prières, afin de pouvoir remplir, selon la mesure de mes forces, le but que vous vous êtes proposé dans la fondation de notre maison...

De même encore, en 1871, en 1872, en 1879, en 1880, en 1886, en 1887, en 1889, en 1895 et en 1896, les Soeurs de l'Assomption continuent de décerner à M. le curé Marquis, ou à Mgr Marquis une fois qu'il est devenu prélat, les titres de " vénééré fondateur " et de " père ". Soeur Saint-Joseph — une des quatre premières entrées — à la date du 30 janvier 1895, dénomme Mgr Marquis " le vénééré fondateur de l'Institut ". Et c'est toujours ainsi que les Soeurs en agissent avec lui. Sous la rubrique *Papiers Marquis*, les originaux de toutes ces lettres se conservent aux archives du Séminaire de Nicolet. Chacun peut les consulter au besoin, ainsi que nous l'avons fait en juillet dernier.

Il y a plus encore. M. Harper lui-même, celui pour qui on

voudrait revendiquer le titre de fondateur, a reconnu les droits de son ancien vicaire. Il écrivait de Saint-Grégoire, le 18 juillet 1868, à M. Marquis, alors curé de Saint-Célestin, la lettre suivante, qui est on ne peut plus explicite :

Mon cher voisin, — J'ai la douleur de vous apprendre que la mort vient d'enlever à la Communauté l'une de ses plus jeunes soeurs professes, Soeur Sainte-Catherine (née Bourgeois) âgée de 20 ans. Les funérailles auront lieu modestement, suivant les règles de la congrégation, lundi, à 7.30 hrs. En votre qualité de fondateur de la communauté, on vous verra avec reconnaissance prendre part à cette cérémonie funèbre. Vous serez attendu la veille — Tout à vous...

De cette lettre nous pourrions rapprocher une intéressante anecdote, que Mgr P.-H. Suzor raconte quelque part dans une lettre au curé Grenier, de Saint-Grégoire. Lors de l'émission des voeux définitifs des premières religieuses de l'Institut, en 1861, il y eut banquet au presbytère de Saint-Grégoire. Mgr Suzor y

assistait. Comme on adressait naturellement beaucoup d'éloges à M. Harper au sujet des succès du couvent de Saint-Grégoire, "avec sa jovialité ordinaire, écrit Mgr Suzor, le vénérable M. Harpor reparti, en pointant M. Marquis avec sa fourchette: " Ce n'est pas ma faute, c'est la faute de cet homme-là ". Dans la bouche de M. Harper, cette affirmation nous paraît remarquablement significative.

En 1886, Mgr Gravel, alors évêque de Nicolet, voulut avoir des notes et explications précises sur les origines de la communauté des Soeurs de l'Assomption. Soeur Saint-Joseph, qui fut supérieure-générale pendant 27 ans, adressa à Mgr Marquis, le 8 mars 1886, la lettre suivante.

A Mgr Marquis, Saint-Célestin,

Monseigneur, — En vous offrant l'expression de notre plus vive reconnaissance pour l'envoi des indults, nous avons encore une faveur à vous demander. Sa Grandeur Mgr Gravel, désirant connaître l'origine et les

commencements de notre communauté, nous a demandé les notes qui ont été recueillies. Or, elles sont, et il les trouve, bien insuffisantes. Votre bonté ne nous refusera pas de faire, pour nous, cet ouvrage, afin qu'il serve de commencement à l'histoire de notre maison. Nous prions saint Joseph qu'il vous aide dans ce travail dont nous vous serons bien obligées. — Monseigneur — Votre très reconnaissante — Soeur Saint-Joseph, supérieure.

Mgr Marquis, en effet, écrivit minutieusement l'histoire de "sa" fondation. Quelques années plus tard, en mai 1905, le *Bulletin des Recherches historiques*, de Lévis, a publié ce travail sous forme de mémoire. Rédigé à la demande des Soeurs de l'Assomption par celui qui avait assuré la naissance et la vie de l'oeuvre à Saint-Grégoire, ce document historique est, on le comprend, d'une toute première valeur. Mgr Gravel évidemment a dû le voir, ce travail, puisqu'il avait été fait sur sa demande. On s'est plu à représenter l'ancien évêque de Nicolet comme n'étant pas favorable

à la thèse que nous soutenons ici ? Cela n'est pas impossible, bien que la chose ne nous paraisse pas prouvée. Mais nous ne sachions pas, en tout cas, que Sa Grandeur ait jamais cité ou donné quelque document pouvant étayer cette prétention. Nous aimons mieux croire que, mis au fait de tous les documents originaux, l'évêque aura pensé comme l'abbé Bellemare, Mgr Suzor et Mgr Douville—qui étaient dans le diocèse, eux, au moment de la fondation—et aussi comme Mgr Racine, Mgr Bégin, Mgr Têtu, M. l'abbé R. Casgrain, l'honorable M. Chauveau, l'honorable M. Ouimet... qui tous, d'une manière ou d'une autre, ont salué en Mgr Marquis le véritable fondateur des Soeurs de l'Assomption.

D'ailleurs, nous l'avons dit, les Soeurs de l'Assomption elles-mêmes ont plus d'une fois donné à M. l'abbé Marquis, puis à M. le curé Marquis, et enfin à Mgr Marquis, le nom et le titre de fondateur. On pourrait dire : " Comme la question était quelque peu discutable, les bonnes Soeurs, sans la trancher, donnaient peut-être

du " fondateur " par courtoisie et par politesse? " Mais, pas du tout. Dans leur supplique au Saint-Père, pour demander l'approbation, les Soeurs Saint-Joseph, supérieure-générale (l'une des fondatrices), Saint-Grégoire, assistante, Sainte-Marie, sous-assistante (l'une des fondatrices), Sainte-Philomène, dépositaire, et Sainte-Elisabeth, secrétaire, affirment solennellement que leur Institut a été fondé en 1853 par M. l'abbé Marquis. Voici leurs propres paroles :

Nous sommes une congrégation récente, fondée en 1853, par M. l'abbé C. Marquis, sous le vocable de l'Assomption de la Sainte Vierge, pour l'Instruction des enfants, surtout des enfants pauvres. Le siège de notre Institut est à Nicolet, au diocèse des Trois-Rivières.

Enfin, pour bien montrer que les Soeurs parlaient ainsi en toute connaissance de cause, rappelons que, quelques années plus

tard, en 1893, le 31 mars, elles écrivaient au Cardinal Préfet de la Propagande :

Nous formons une communauté de Sœurs enseignantes, fondée il y a quarante ans par Mgr Marquis, actuellement à Rome, et un autre vénérable prêtre, maintenant décédé...

Cet autre prêtre, c'était évidemment M. Harper. Or, remarquez qu'il n'est pas même nommé dans ce document officiel !

" Mais, dit-on, M. Marquis n'était que vicaire de M. Harper lors de la fondation. Ce que le vicaire fait, il le fait pour et au nom du curé. Donc c'est M. le curé Harper qui a droit au titre de fondateur ! " Et d'on fortifie l'argument du fait que le *Recueil*, dont nous avons parlé, désigne les Sœurs de l'Assomption comme ayant été fondées... par M. Harper... à Nicolet !

D'abord, ce *Recueil* n'a guère d'autorité : il fixe à Nicolet une

fondation qui eut certainement lieu à Saint-Grégoire. Et puis les vicaires suppléent leur curé dans les oeuvres ordinaires du ministère, c'est vrai ; mais ils gardent leurs mérites personnels, c'est évident, et, de plus, dans les oeuvres extraordinaires, l'histoire se doit de reconnaître leur initiative.



